



Tout d'abord, nous espérons que vous avez pu profiter de la période estivale pour faire le plein d'énergie, vous ressourcer, en n'oubliant pas que nombre d'agents sont restés mobilisés dans leur service pour que l'été se passe au mieux pour le plus grand nombre.

► **Passé sanitaire et vaccination : la CFDT vous accompagne et vous défend :**

La cacophonie qui a entouré la mise en place de ces mesures n'a fait qu'exacerber la méfiance et l'anxiété ambiante auprès de personnels qui ont été en première ou en deuxième ligne et qui ont contribué parfois dans des conditions très dégradées au maintien du service public durant toute la crise.

Au CD53, la promulgation de la loi sur la gestion de la crise sanitaire imposant le passe sanitaire et la vaccination obligatoire ont été le sujet de 3 réunions de dialogue social début août auxquelles vos représentants CFDT ont activement participé.



Depuis, toutes les informations ont été communiquées aux agents concernés ou susceptibles de le devenir, les FAQ sont également disponibles sur la page d'accueil de l'Intranet.

- Des autorisations d'absence sont accordés aux agents qui se font vacciner ou qui accompagnent un mineur ou un majeur protégé dont ils ont la charge, mais également aux agents qui pourraient déclarer des effets secondaires durant le jour ou le lendemain de l'injection.
- Si la CFDT est favorable à la vaccination, comme à toute mesure sanitaire qui permettrait de lutter contre cette épidémie, le dialogue, l'écoute et la pédagogie restent notre priorité.
- La fédération Interco CFDT favorise l'intelligence collective en offrant aux syndicats et aux sections CFDT des outils informatiques :
 - Espace dédié pour y trouver des éléments de réponse utiles
 - Transmission spontanée d'informations
 - Partage d'expériences et entraide
- Face aux inquiétudes des agents, à leurs interrogations et leurs difficultés, le réseau CFDT les accompagne, les conseille et les représente. Notre priorité collective est et demeure la défense des agents dans les contextes difficiles que nous traversons.

► Commissions administratives paritaires (CAP : agents titulaires) Commissions consultatives paritaires (CCP : agents contractuels) :

Nous profitons de cette période de rentrée, signe de campagnes d'entretiens professionnels (EP) et de demandes de télétravail, pour rappeler que l'agent peut saisir la CAP ou la CCP de sa catégorie :

- en cas de refus :
 - de temps partiel ou de litige relatif aux conditions d'exercice de ce temps partiel ;
 - d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail ;
 - de démission ;
 - de demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF);
 - de demande de congés issus du compte épargne temps (CET).
- mais également en cas de demande de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel (EP);

Vos représentants CFDT peuvent vous conseiller et vous accompagner.

► Instances paritaires du CD53 :

- Le dernier Comité technique (CT) a eu lieu le 16/09/2021
L'ordre du jour de ce prochain CT est en ligne sur notre espace [Intranet](#)
Le compte-rendu CFDT sera bientôt en ligne également.

Rejoindre un collectif habitué aux échanges, aux débats, c'est l'assurance d'être écouté-e, d'être entendu-e et de pouvoir agir concrètement au sein de sa collectivité ou de son service.

Pour plus de précisions :
cfdt@lamayenne.fr
02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01



N'hésitez pas à nous rejoindre
[Adhérez pour votre avenir !](#)